

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 25 (1880)  
**Heft:** 13

**Artikel:** Expériences faites avec le canon de côte de 45 centimètres  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-335350>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

taire. (Art. 1<sup>er</sup> lettre *d* du code pénal militaire fédéral). Les articles de guerre leur seront lus.

Pour ce qui concerne les domestiques militaires, on s'en tient aux prescriptions du règlement de service. (Art. 106-108).

XV. *Chevaux de service.*

Art. 38. Les chefs des unités de troupes, ainsi que le vétérinaire de division, veilleront à ce que l'on n'estime que des chevaux propres au service.

Les chevaux rebutés portent comme marque distinctive une échancreure triangulaire sur le bord extérieur de l'oreille gauche.

XVI. *Service sanitaire.*

Art. 39. Les prescriptions relatives à cette branche du service seront élaborées et publiées ultérieurement.

*Observations finales.*

Tous les corps de troupes de la division se concentreront à Berne le 10 septembre ; dès lors et jusqu'à la fin du service, ils prendront part aux manœuvres de division ; celles-ci seront réglées par des ordres ultérieurs. Il en sera de même pour le licenciement et les rapports.

L'inspection aura lieu à la fin des manœuvres de division.

Berne, mai 1880.

Le commandant de la III<sup>e</sup> division,

(Signé) MEYER, colonel-divisionnaire.

Approuvé par le Département militaire.

---

**Expériences faites avec le canon de côte  
de 45 centimètres.**

Il y a quelques jours a eu lieu à la Spezia la reprise des expériences de tir avec le canon rayé de 45 centimètres en fonte fretté, à chargement par la culasse, en présence de la commission spéciale présidée par le major général Bozzani, du président et de quelques membres du comité d'artillerie et du génie, d'officiers généraux, d'une commission de la marine royale, de la plupart des attachés militaires étrangers et d'un envoyé spécial du ministère de la marine française.

Ces essais ont été faits pour recueillir les données nécessaires à l'établissement des tables de tir, pour vérifier la manière dont se comportait le matériel et la facilité de la manœuvre avec les canonniers seuls. On devait mesurer les vitesses du projectile et faire un tir à la mer à quatre distances différentes. La première de ces données était nécessaire pour fournir une norme assez approximative pour la fixation des règles de pointage et en même temps pour préciser les qualités balistiques de la charge de poudre progressive qu'il faudrait employer pendant la période des expériences. La vérification des vitesses à la fin des tirs était destinée à constater si celles-ci étaient restées constantes dans le cours des expériences.

La première mesure des vitesses fut faite le 28 juin. Sur trois coups avec charge de 220 kilogr. et avec le projectile normal pesant 1000 kil., la vitesse initiale moyenne fut de 450<sup>m</sup>50 avec une pression moyenne de 1680 atmosphères, mesurée avec quatre enregistreurs, dont deux à entailles (système Rodman).

Le 30 juin commencèrent les expériences de tir à la mer. Pour le relevé des points de chute des projectiles et de la position de la cible, on avait placé en station quatre graphomètres, un au fort Ste-Marie, un

au château de Lerici et un à chacune des batteries Ste-Thérèse et Scurla. Le but était formé d'un radeau fortement ancré en mer.

La première série tirée avec une élévation de 2 degrés 51', le but étant ancré à 1984 mètres de la bouche à feu, fut de 5 coups. Les 4 derniers coups tirés avec la même élévation se groupèrent en un rectangle horizontal de 18 mètres de longueur, et de 5<sup>m</sup> 60 de largeur ; la portée moyenne fut de 1950 mètres.

Cette série servit seulement à constater la vitesse du tir qui fut d'environ un coup par 6 minutes.

Le 2 juillet une nouvelle série de 5 coups fut tirée avec une élévation de 6 degrés 41', le but étant ancré à 3997 mètres. La portée moyenne fut de 4133 mètres avec une dispersion en portée de 57 mètres et en direction de 13 mètres.

Le 4 juillet on tira 2 séries de 5 coups chacune, en pointant contre un but ancré à 5755 mètres, et en donnant à la bouche à feu une élévation de 10 degrés environ pour la première série et de 15 degrés pour la seconde. Les coups de la première série donnèrent une portée moyenne de 5811 mètres. 4 furent groupés dans un rectangle de 33 mètres de longueur et 8<sup>m</sup> 70 de largeur.

Le 5 coups de la seconde série se groupèrent dans un rectangle de 61 mètres de longueur et de 9<sup>m</sup> 30 de largeur, avec une portée moyenne de 7745 mètres.

Le 6 juillet, on répéta la mesure de la vitesse du projectile en tirant une série de 3 coups, la vitesse initiale moyenne fut de 451 mètres, et la pression de 1798 atmosphères.

Pendant ces tirs on n'eût pas à observer le moindre dégât ni à l'affût ni au chassis, et l'âme de la pièce se maintint dans les meilleures conditions.

On constata la facilité du service et la simplicité du matériel puisque l'on employa pour les manœuvres une compagnie de forteresse qui n'avait jamais servi la pièce.

En résumé, autant qu'on peut juger sur 43 coups tirés jusqu'ici, on peut assurer que notre matériel de 45 cent. à chargement par la culasse présente remarquablement toutes les conditions de résistance, de facilité de chargement et de précision dans le tir.

*(Italia Militare.)*

---

### NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le major Peter, de Berne, est promu au grade de lieut.-colonel d'administration. Il remplacera M. le lieut.-colonel de Grenus, à la III<sup>e</sup> division, en qualité de commissaire des guerres à l'occasion du rassemblement de troupes.

---

FRANCE. — Nous lisons dans l'*Avenir militaire* les intéressants détails suivants sur les manœuvres de l'armée française en 1880 :

« Par décision en date du 26 janvier dernier, le ministre de la guerre a décidé que ces manœuvres seront exécutées au mois de septembre 1880, dans les conditions suivantes :

1<sup>o</sup> Les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> corps d'armée exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de treize jours, non compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation : la 1<sup>re</sup> brigade de chasseurs (1<sup>er</sup>